

Les demandes sont à adresser à l'adresse suivante : *assurance-export-change@bpifrance*.

Demande initiale

Complément à la garantie

**1. EXPORTATEUR / DEMANDEUR**

	EXPORTATEUR	DEMANDEUR (SI DIFFÉRENT DE L'EXPORTATEUR)*
Raison sociale		
Adresse		
N° de SIRET (14 chiffres)		

**2. PERSONNE EN CHARGE DU SUIVI DU DOSSIER**

	EXPORTATEUR	DEMANDEUR (SI DIFFÉRENT DE L'EXPORTATEUR)*
M. / Mme		
Téléphone		
Mail		

\*Mandat de gestion    oui    non

\*Mandat de gestion et d'encaissement    oui    non

Adresse du service gestionnaire (si différente de la précédente) :

Appartenance à un groupe ?    oui    non

Si oui lequel :

% d'appartenance :

Votre actionnariat a-t-il changé depuis moins de 6 mois ?    oui    non

Depuis votre souscription à la police d'abonnement, y a-t-il un changement au regard de votre assujettissement à l'obligation de conformité à l'article 17 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite « Sapin 2 » ?    oui    non

### 3. ACTIVITÉ

Descriptif des produits et/ou prestations destinés à l'exportation :

#### Énergies fossiles\*

Votre demande d'assurance porte-t-elle sur l'export de biens ou services pour des opérations/commandes ayant pour objet direct l'exploration, la production, le transport, le stockage, le raffinage ou la distribution de charbon ou d'hydrocarbures liquides ou gazeux, ou la production d'énergie à partir de charbon ?

oui non

Si oui, merci de répondre à la question suivante : ces opérations ont-elles pour effet de réduire l'impact environnemental négatif, d'améliorer la sécurité d'installations existantes ou leur impact sur la santé sans en augmenter la durée de vie ou la capacité de production, ou visent-elles le démantèlement ou la reconversion de ces installations ?

oui non

Activité générale exprimée en M€ sur les 3 derniers exercices : (joindre les 3 dernières liasses fiscales et annexes)

EXERCICES	N-3	N-2	N-1	PRÉVISIONS SUR L'EXERCICE EN COURS
CA TOTAL				
CA à l'export				
Effectifs				

Activité en USD : montants exprimés en \* M€ MUSD

\* cocher la devise utile

EXERCICES	N-3	N-2	N-1	PRÉVISIONS SUR L'EXERCICE EN COURS
CA libellé en USD				
Dont CA en USD dans le secteur aérospatial				

Votre activité nécessite-t-elle l'obtention de :

L'accord CIEMMG (armement) ?

oui non

Une licence d'exportation de biens à double usage ?

oui non

Confirmez-vous avoir effectué les vérifications relatives aux Licences d'exportation ?

oui non

Dans le cadre de cette activité, un agent ou intermédiaire agit-il pour votre compte ?

oui non

Si oui :

Nom de l'agent ou de l'intermédiaire :

Adresse de l'agent ou de l'intermédiaire :

Pays de l'agent ou de l'intermédiaire :



#### 4. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Besoins de couverture €/USD sur des prévisions de facturation de 1 à 5 exercices : montants exprimés en \* M€ MUSD

\* cocher la devise utile

PRÉVISIONS DE FACTURATION USD	EXERCICE 1	EXERCICE 2	EXERCICE 3	EXERCICE 4	EXERCICE 5
Année calendaire concernée					
CA prévisionnel total pour la période					
- dont CA pour les contrats conclus (*)					
- dont CA pour les contrats en projet					

(\*) Les contrats-cadre conclus s'entendent sans clause de changement de devise.

% de prestations payables en USD à exclure du champ d'application de la garantie lors des imputations (coefficient réducteur) =  %

BESOINS DE COUVERTURE	EXERCICE 1	EXERCICE 2	EXERCICE 3	EXERCICE 4	EXERCICE 5
Exposition à garantir					

<b>Délais de paiement des factures :</b> 30 jours fin de mois 60 jours fin de mois 90 jours fin de mois	<b>Autres garanties publiques sollicitées :</b> - Assurance-crédit - Assurance prospection - Assurance investissement - Garantie des cautions (risque exportateur) - Garantie des préfinancements (risque exportateur)
--	---

Contacts avec le marché privé :    oui    non

## ANNEXE : PRINCIPALES OPÉRATIONS COMMERCIALES CONCERNÉES

**COMMANDES - Contrats cadre en vigueur avec les donneurs d'ordre majeurs susceptibles de générer 75 à 80% du CA aéronautique USD prévisionnel**

CLIENT	OBJET DU CONTRAT : TYPE DE PRESTATIONS ET PROGRAMMES CONCERNÉS	DATE DU CONTRAT	PRIX VALABLES X ANS	MONTANTS RESTANT À FACTURER EN USD		Principal(ux) site(s) de production concerné(s) par le contrat (si connu à ce stade)
1						
2						
3						
4						
5						
			<b>TOTAL</b>			

**COMMANDES - Contrats cadres en cours de négociation**

CLIENT	OBJET DU PROJET DE CONTRAT : TYPE DE PRESTATIONS ET PROGRAMMES CONCERNÉS	DATE PRÉVISIONNELLE DE CONCLUSION	PRIX VALABLES X ANS	MONTANT À FACTURER		Principal(ux) site(s) de production concerné(s) par le contrat (si connu à ce stade)
				Minimum en €/USD *	Maximum en € /USD *	
1						
2						
3						
4						
5						
			<b>TOTAL</b>			

\* Rayer la devise inutile

**L'objet des projets / contrats commerciaux nécessite-t-il une autorisation d'exportation ?**

oui    non

Date de fin de validité :

En cours d'obtention

## 5. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

1. Votre société ainsi que les personnes physiques ou morales agissant pour votre compte dans le cadre du flux de factures faisant l'objet de la présente demande de garantie figurent-elles sur une liste d'exclusion accessible au public, du Groupe de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Asiatique de Développement, de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, de la Banque Interaméricaine de Développement ?

oui non

2. Votre société ou toute personne physique ou morale agissant pour votre compte dans le cadre du flux de factures faisant l'objet de la présente demande de garantie, font-elles l'objet de poursuites devant un quelconque tribunal ou font l'objet, à leur connaissance, d'une enquête officielle du parquet pour cause d'infraction aux lois concernant la lutte contre la corruption de quelque pays que ce soit ?

oui non

3. Votre société ou toute personne physique ou morale agissant pour votre compte dans le cadre du flux de factures faisant l'objet de la présente demande de garantie, ont-elles au cours des 5 dernières années précédant cette demande, été condamnées par un quelconque tribunal pour cause d'infraction aux lois concernant la lutte contre la corruption de quelque pays que ce soit, ont fait l'objet de mesures équivalentes ou ont été reconnues coupables d'actes de corruption dans le cadre d'une sentence arbitrale rendue publique ?

oui non

Dans l'affirmative, des justificatifs des mesures préventives et correctrices prises par votre société ou la partie concernée devront être fournis à Bpifrance Assurance Export.

4. Votre société confirme que, pour autant que des agents, intermédiaires ou autres personnes agissant pour votre compte dans le cadre de la transaction visée, sont ou ont été impliqués dans les négociations ou la conclusion du contrat commercial, les sommes et commissions payées ou prévues d'être payées le sont ou le seront uniquement pour des services légitimes.

oui non N/A\*

## 6. ENGAGEMENTS ET AUTORISATION

1. **Nous nous engageons** à tenir Bpifrance Assurance Export informé de toute modification de ces informations.

2. **Nous prenons acte que Bpifrance Assurance Export**, agissant en tant qu'organisme chargé par l'État de gérer et délivrer sous son contrôle, pour son compte et en son nom les garanties publiques pour le commerce extérieur prévues à l'article L. 432-1 du Code des assurances, pourra communiquer aux autorités étatiques et instances multilatérales compétentes toute information ou d'une manière générale tout élément porté à sa connaissance dans le cadre de la présente demande de garantie.

3. **Nous déclarons avoir pris connaissance** des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales opérant dans les pays ou originaires des pays qui ont adhéré à ces Principes directeurs leur recommandant le respect de règles de bonne conduite dans le cadre de leurs activités commerciales internationales.

4. **Nous déclarons également avoir pris connaissance** de la convention OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers, de la Recommandation du 13 mars 2019 sur la corruption et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, ainsi que des articles 435-3 et suivants du code pénal relatifs à la lutte contre la corruption.

5. **Nous déclarons que notre société ou toute personne physique agissant pour notre compte**, n'ont pas commis, dans le cadre du flux de factures susvisé, d'actes de corruption prohibés par les articles 435-3 et suivants du code pénal français et ne commettront pas de tels actes dans le cadre dudit flux de factures.

6. **Nous nous engageons, sur demande de Bpifrance Assurance Export**, à fournir tout renseignement sur l'identité des personnes agissant pour notre compte dans le cadre du flux de factures faisant l'objet de la présente demande, ainsi que sur le montant et l'objet des commissions et/ou rémunérations qui leur auraient été ou devraient leur être versées.

## 7. PROTECTIONS DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL, CONFIDENTIALITÉ ET TRANSMISSION D'INFORMATIONS

### PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre du formulaire de demande d'enveloppe Assurance Caution Export, des données à caractère personnel sont collectées et traitées par Bpifrance Assurance Export en sa qualité de responsable de traitement.

Conformément à la réglementation applicable, notamment le Règlement européen 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés, et sous réserve des conditions prévues par celle-ci, les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation de traitement et d'effacement, ainsi que d'un droit à la portabilité de leurs données.

Les informations relatives aux traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par Bpifrance Assurance Export sont disponibles dans la Politique de protection des données de Bpifrance Assurance Export accessible via [ce lien](#).

Cette Politique peut être modifiée et actualisée périodiquement pour refléter une évolution législative ou réglementaire ou pour répondre aux obligations d'information de Bpifrance Assurance Export au titre de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel. Bpifrance Assurance Export invite les personnes concernées à la consulter régulièrement sur le site de Bpifrance.

### CONFIDENTIALITÉ ET TRANSMISSION D'INFORMATIONS :

Nous reconnaissons, consentons et autorisons expressément Bpifrance Assurance Export à transmettre des informations de nature confidentielle :

- à l'État ;
- toute autorité administrative, judiciaire, arbitrale ou de contrôle française ou européenne qui a besoin d'en avoir connaissance dans le cadre d'une procédure administrative, judiciaire ou arbitrale ;
- sous réserve d'avoir informé de la nature confidentielle des informations transmises, aux entités intervenant directement ou indirectement au titre de la présente demande dans le cadre d'accords de réassurance ou assurance conjointe ;
- sous réserve d'avoir informé de la nature confidentielle des informations transmises, aux autres entités du groupe Bpifrance, dès lors que cette transmission est nécessaire pour permettre à ces entités de satisfaire à leurs obligations légales ou réglementaires.

Cette transmission d'informations intra-groupe ne dispense en aucun cas les entités du groupe Bpifrance des obligations de confidentialité d'origine légale, réglementaire ou contractuelle (en ce compris les règles définies en accord avec l'État) qui s'appliquent à elles à l'égard des tiers.

**Date de la demande :** \_\_\_\_\_

**Nom et qualité du signataire dûment habilité \***

**Signature et cachet de la société**

*\* Joindre les copies de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité du signataire, de ses pouvoirs si ce dernier n'est pas le représentant légal de la société.*

**Bpifrance Assurance Export**

Agissant au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État, en vertu de l'article L. 432-2 du code des assurances

SAS au capital de 30 000 000 euros - 815 276 308 RCS Créteil - N° TVA FR 29 815 276 308 ORIAS N°17003600

Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort Cedex - Tél. : +33 1 41 79 80 00 - Fax : +33 1 41 79 80 01 - **bpifrance.fr**

# NOTICE EXPLICATIVE

## LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

### ENGAGEMENTS / AUTORISATIONS

Suite à l'adoption le 17 décembre 1997 de la convention OCDE relative à la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, la loi modifiant le Code pénal et le Code de procédure pénale pour l'application de ces dispositions a été votée le 30 juin 2000 et modifiée par la loi du 13 novembre 2007 (loi consultable sur <https://www.legifrance.gouv.fr/>).

En application de ces dispositions législatives :

- les assurés doivent déclarer qu'eux-mêmes ou toute personne agissant pour leur compte n'ont pas commis ou ne commettront pas, au titre du contrat d'exportation garanti, d'actes de corruption prohibés par les articles 435-3 et suivants du code pénal ;
- toute condamnation d'un assuré ou de toute personne agissant pour son compte par une décision de justice définitive rendue sur la base des dispositions des articles 435-3 et suivants du code pénal entraînera la déchéance des droits conférés par la police au titre de l'opération garantie et les indemnités versées devront être remboursées. Bpifrance Assurance Export sera en droit de suspendre l'indemnisation en cas de condamnation de l'assuré ou de toute personne agissant pour son compte en première instance ;
- en outre, en cas de condamnation d'un assuré ou de toute personne agissant pour son compte en première instance ou par une décision de justice définitive, au titre de l'opération garantie, toute somme, y compris le bénéfice de change éventuel sera due à Bpifrance assurance Export.

Par ailleurs, le Conseil de l'OCDE a adopté le 13 mars 2019 une Recommandation visant à décourager la corruption dans les transactions internationales financées à l'aide de crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public.

Dans ce contexte, Bpifrance Assurance Export a mis en place un dispositif à des fins préventives, en application duquel il vous est désormais demandé de fournir certaines informations (cf. rubrique 4 de la demande de garantie), mais aussi de prendre certains engagements (cf. rubriques 5 et 6).

#### **Bpifrance Assurance Export**

Agissant au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État, en vertu de l'article L. 432-2 du code des assurances

SAS au capital de 30 000 000 euros - 815 276 308 RCS Créteil - N° TVA FR 29 815 276 308 ORIAS N°17003600

Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort Cedex - Tél. : +33 1 41 79 80 00 - Fax : +33 1 41 79 80 01 - [bpifrance.fr](http://bpifrance.fr)